



TERRES MAGIQUES
DES INCAS

CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DE VENTE

Inscription : l'inscription sera considérée comme effective avec le versement d'un acompte représentant 35 % du montant total des prestations, le solde du prix des prestations devra être réglé 15 jours avant le début des prestations.

En cas d'annulation : Si le client est amené à annuler son voyage, les sommes versées seront remboursées sous réserve des retenues suivantes :

Si le désistement a lieu :

- Plus de 30 jours avant le départ: la totalité des sommes versées sera remboursée.
- De 30 jours à 20 jours avant le départ : 50 % de l'acompte versé sera retenu.
- Moins de 20 jours avant le départ : 100% de l'acompte versé sera retenu.

En cas de différent, un règlement à l'amiable sera proposé. Les tribunaux péruviens seront les seuls compétents en cas de litige devant la justice.

Assurance: Il est très vivement conseillé de souscrire une assurance assistance rapatriement (dans le cas où vous avez payé votre billet d'avion avec votre carte Visa, vous êtes actuellement assurés de fait - vous pouvez vous renseigner à ce sujet).

Dans le cas où vous ne souhaitez souscrire aucune assurance, vous devrez signer une décharge de responsabilités, exonérant TERRES MAGIQUES DES INCAS.

Responsabilités : chaque participant doit prendre à sa charge l'obtention de tous les documents exigés par les autorités des pays visités (passeport, vaccins etc...).

TERRES MAGIQUES DES INCAS n'est pas responsable en cas de retard ou d'impossibilité d'un participant de présenter des documents en règle. Les frais occasionnés à cette occasion sont à la charge du client.

Risques : Chaque participant est conscient qu'il peut courir certains risques (éloignement des centres médicaux, état des routes etc...). Il les assume en toute connaissance de cause et s'engage à ne pas faire porter la responsabilité des accidents pouvant survenir à TERRES MAGIQUES DES INCAS ou aux guides ou aux différents prestataires.



TERRES MAGIQUES
DES INCAS

Si les circonstances l'imposent et en particulier pour assurer la sécurité mais aussi pour des raisons climatiques ou des événements imprévus, TERRES MAGIQUES DES INCAS se réserve le droit directement ou par l'intermédiaire de ses accompagnateurs de substituer un moyen de transport, un hébergement, un itinéraire à un autre, ainsi que les dates ou les horaires de départ, sans que les participants puissent prétendre à aucune indemnité.

Transport aérien : Si votre voyage est modifié à cause d'une perturbation du trafic aérien, nous ne pouvons être tenus pour responsables. Les frais en résultant resteraient à votre charge.